

Ville des Mureaux

Ville de Meulan-en-Yvelines

Inspection de l'Education Nationale des Mureaux

Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France

appel à candidature

lancé en direction des artistes visuels

en vue

d'une résidence-mission

prenant place dans le cadre du

CONTRAT LOCAL D'EDUCATION ARTISTIQUE (CLEA)

des Mureaux et Meulan-en-Yvelines

département des Yvelines

1. CADRE DE LA RESIDENCE MISSION

La Ville des Mureaux, la ville de Meulan-en-Yvelines, la Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France, l'Inspection de l'Education nationale des Mureaux, ont souhaité s'engager, en partenariat étroit avec les différentes structures culturelles professionnelles de la ville des Mureaux et de Meulan-en-Yvelines, dans la réalisation d'un Contrat local d'éducation artistique (CLEA). Dans ce cadre, une résidence-mission d'un artiste est appelée à être mise en œuvre à partir de janvier 2013.

Dans le cadre du présent appel à projet, il est recherché un artiste, français ou étranger résidant en France, dont la recherche et la production s'inscrivent dans le champ des arts visuels.

2. DEFINITION DE LA RESIDENCE MISSION

La résidence-mission est organisée à des fins d'éducation artistique et culturelle en faveur du public du territoire visé. Elle repose sur une pleine disponibilité de l'artiste, durant quatre mois ainsi que sur une valorisation de son oeuvre déjà accomplie et disponible, en lieux dédiés ou non à la diffusion. Cette diffusion peut s'envisager en amont, pendant et éventuellement après la période de résidence. La résidence-mission ne se confond nullement avec une résidence de création puisqu'il n'y a ni enjeu de production ni commande d'oeuvre.

Pour l'artiste-résident il s'agit de s'engager dans une démarche éducative de co-construction de gestes artistiques avec le public donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime ainsi que les processus de création qu'il met en oeuvre (réflexion, expérimentation, réalisation). Cette démarche s'appuie sur des formes d'interventions ou d'actions très variées se différenciant, toutefois, des traditionnels ateliers de pratique artistique (régis par un tout autre cahier des charges et aux finalités différentes).

Tel un laboratoire d'éducation artistique se menant à l'échelle des villes partenaires et de l'intercommunalité, ces actions sont à considérer comme autant de gestes artistiques, préparés en amont avec diverses équipes pédagogiques et/ou équipes éducatives déjà impliquées dans le domaine artistique de l'artiste-résident ou tout simplement désireuses de s'y inscrire. Elles sont aussi préparées avec les équipes en charge des structures culturelles concernées qui sont désireuses de participer à la résidence-mission.

Ces actions ont pour objectif de permettre à un grand nombre d'enfants, de jeunes et de moins jeunes d'acquérir une expérience originale et sensible de l'art contemporain.

Ces actions peuvent avoir lieu aussi bien au sein des établissements scolaires, des centres sociaux, des centres de loisirs, des structures culturelles, que dans l'espace public ou tout autre site qui paraîtra approprié à l'artiste-résident et à ses partenaires locaux.

3. OBJECTIFS

- Permettre au plus grand nombre d'appréhender la création contemporaine en provoquant la rencontre entre un artiste et un public.
- Faire du CLEA un outil de développement du projet éducatif, culturel et artistique de la ville.
- Contribuer à réduire les inégalités en matière d'accès à l'art et à la culture.
- Mettre en place une éducation artistique pouvant concerner aussi bien le jeune public que les familles, dans une logique intercommunale et de mutualisation de l'offre artistique et culturelle (structures culturelles municipales, projets des établissements scolaires, etc.) en adoptant une approche territoriale.
- Développer l'esprit critique du public.
- Contribuer au développement culturel et artistique du territoire.
- Développer la pratique artistique et culturelle en lien avec les établissements culturels du territoire.
- Articuler le dispositif du CLEA avec l'évènement Prenons l'art ! (Cf. annexe 1 « Prenons l'art ! »). Volonté de travailler avec un artiste du domaine de **l'art visuel** pour créer une cohérence avec l'évènement Prenons l'art ! et éduquer les publics à l'art contemporain.

4. LE PROJET

a. PUBLICS

Publics cibles: enfants et jeunes âgés de 3 à 15 ans + sensibilisation des familles.

Si les publics enfants et jeunes demeurent ceux principalement ciblés par le CLEA, l'appropriation de l'art et de la culture gagne néanmoins à être pensée collectivement, pour le bénéfice de toute une population. Il s'agit via un contrat local d'éducation artistique privilégiant un public jeune, de faire en sorte que l'adulte puisse faire valoir son droit à la culture.

Les enfants et adolescents, accompagnés par les professionnels (enseignants, artistes, éducateurs, professionnels de la culture, agents des Collectivités, etc ...) constituent ainsi une réelle force d'entraînement pour leur entourage.

b. DEROULEMENT

Remarque : des rencontres « premier contact » sont organisées en amont pour présenter le dispositif

Durant la première phase de la résidence (janvier 2013), l'artiste - résident rencontre les différentes équipes pédagogiques et/ou équipes éducatives inscrites dans le dispositif qu'il s'agisse de professionnels de l'action sociale, de la politique de la ville, de la culture, des collectivités, d'établissements d'enseignement artistique ou scolaire. Ceci afin de permettre à ces équipes d'appréhender au mieux la démarche artistique de l'artiste - résident et de définir concrètement les actions qui seront mises en place et le calendrier de ces dernières (Cf. annexe 3).

Ces rencontres peuvent revêtir des formes extrêmement variées afin d'éviter tout caractère répétitif. Elles peuvent également être collectives, en réunissant différents types de professionnels (enseignants, animateurs d'accueils de loisirs, responsables d'associations, représentants d'équipements culturels).

Ces professionnels sont également invités à évoquer avec l'artiste la manière dont ils aimeraient faire percevoir sa présence, ainsi que celle de son œuvre, au public auquel ils s'adressent. Il s'agit alors d'évoquer les différentes pistes pouvant être empruntées. C'est également au cours de cette première phase que l'artiste est susceptible de participer, si les autorités locales de l'éducation nationale le souhaitent, à une ou plusieurs «27ème heure artistique» ou à tout autre forme de rencontre formalisée sur le territoire (comité de quartier, réunions d'associations...).

L'objectif est que les professionnels puissent intégrer le projet artistique dans leur programme pédagogique et leurs emplois du temps.

Au cours de la deuxième phase de résidence (février – juin), se construisent entre l'artiste-résident et les différentes équipes de professionnels, toutes sortes d'actions à mener en direction du public. Il s'agit de ces gestes artistiques évoqués précédemment et qui se conçoivent le plus souvent possible en prenant l'établissement scolaire, l'équipement culturel, la structure de loisirs ou à vocation sociale, pour unité de référence.

Ces gestes artistiques sont également conçus en tenant particulièrement compte des contextes d'exercice des différents professionnels concernés, de leurs différents degrés d'implication possibles ainsi que du public participant.

Tout au long de ces mois, l'œuvre de l'artiste déjà accomplie et disponible à la diffusion est largement présentée dans les lieux ou équipements (culturels ou non) présents sur le territoire. Les modes d'exposition comme de médiation de ces productions sont aussi variés et renouvelés que possible, ils tendent également à l'innovation.

C. TEMPS D'INTERVENTION DE L'ARTISTE

- Temps périscolaire : 1 école sur la pause méridienne et 1 groupe du dispositif du CLAS (contrat local d'accompagnement à la socialité).
- Hors temps scolaire : Accueils de loisirs (Accueil de Loisirs maternel + Accueil de Loisirs primaire).
- Temps scolaire : 5 classes.
- En articulation avec les équipements culturels de la ville des Mureaux : la Médiathèque, le Conservatoire à rayonnement communal (Cf. annexe 2).
- En articulation avec le projet « Vivre ensemble »¹.
- En articulation avec le projet « tablettes numériques », au sein des écoles élémentaires.
- En articulation avec les projets de médiation culturelle et artistique comme la Petite Histoire de l'Art et Culture en vacances.
- 27^{ème} heure artistique

Liste non exhaustive.

¹ Dispositif du Ministère de la Culture et de la Communication favorisant l'accès des publics empêchés aux lieux culturels de référence (musées, château de Versailles, plus généralement les Etablissements Publics sous tutelle du Ministère de la Culture et de la Communication ...)

5. PILOTAGE DE LA RESIDENCE-MISSION

Dans le cadre de ce CLEA, le Pôle d'animation culturelle de la ville des Mureaux est désigné pilote de la résidence-mission. Il a pour mission de guider l'artiste résident dans sa découverte du territoire, de veiller aux bonnes conditions de son séjour et de son travail, d'organiser la diffusion de ses œuvres, de faciliter les rencontres avec les groupes de professionnels (1ère phase de la résidence-mission) et d'aider à la réalisation des actions (2ème phase de la résidence-mission).

a. ORGANISATION DU PROJET

Le Pôle d'animation culturelle souhaite, pour ce faire, associer à toutes les étapes du déroulement de la résidence-mission les structures culturelles et les établissements partenaires (écoles, accueils de loisirs...) de son territoire souhaitant s'impliquer dans le CLEA.

b. INSTANCE DE TRAVAIL

i. Instance institutionnelle et stratégique – coordonnée par Isabelle Cadiergues :

- Elus de référence des directions concernées
- Les services partenaires de la ville des Mureaux et de Meulan-en-Yvelines.
- DRAC Ile de France
- IEN

ii. Instance opérationnelle en lien avec l'artiste, elle regroupe l'ensemble des partenaires retenus – chef de projet : Mialy Ramanamandimby.

6. PERIODE ET DUREE DE LA RESIDENCE

La durée de la résidence-mission est de **quatre mois**:

- Première phase de la résidence **du 7 janvier au 1^{er} février 2013 inclus**,
- Seconde phase de la résidence s'étalant sur la période entre le **25 février et le 1er juin 2013**.

7. CONDITIONS FINANCIERES ET MOYENS MIS A DISPOSITION

L'artiste sélectionné bénéficie d'une allocation de résidence d'un montant de 12 000² € (douze mille euros) TTC. S'il est amené à résider sur le territoire concerné durant sa mission, les frais d'hébergement seront pris en charge par les villes des Mureaux et de Meulan-en-Yvelines.

L'artiste retenu doit être autonome dans ses déplacements et disposer, impérativement, d'un véhicule personnel, ses frais de déplacement sur le territoire sont pris en charge (carburant). Sont pris en charge également les frais liés à l'achat de matériel pédagogique et à la diffusion de ses œuvres (transports, accrochage).

En revanche, les frais de déplacement du lieu d'habitat personnel de l'artiste au territoire de mission ainsi que les repas sont à la charge de l'artiste.

² Allocation calculée sur la base de 3000€ TTC /mois

8. CADRE JURIDIQUE

Un contrat de résidence-mission spécifiant les engagements respectifs de la ville et de l'artiste accueilli est signé avant le début de la résidence.

Les conditions de diffusion des œuvres déjà existantes de l'artiste dans des lieux dédiés ou non, sont étudiées et contractualisées avec la structure opératrice.

10. CANDIDATURE

Peut faire acte de candidature tout artiste professionnel résidant en France ou à l'étranger. L'artiste candidat doit avoir à son actif une production conséquente, une expérience significative dans le domaine de la pédagogie et/ou de la médiation, et être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente la résidence-mission (disponibilité à temps plein durant la période de résidence).

Critères de sélection de l'artiste :

- Disponibilité
- Expériences en Education Artistique et Culturelle
- Permis de conduire + véhicule personnel
- Restitution sur « Prenons l'Art !³ » 2013

L'artiste doit maîtriser l'usage de la langue française.

Les éléments à fournir sont :

- Un dossier artistique présentant notamment un ensemble d'œuvres représentatif de la démarche de l'artiste-candidat.
- Un curriculum vitae faisant état notamment des expériences pédagogiques du candidat.
- Une note d'intention relative au projet de CLEA (premières intentions pédagogiques et artistiques) et un budget prévisionnel.
- Une note faisant état d'une expérience similaire qui explicitera les liens créés entre l'artiste et la population.
- Une liste des œuvres disponibles à des fins de diffusion pendant, avant ou après le temps de résidence.

L'ensemble du dossier est à adresser - version papier ou version électronique - aux adresses suivantes :

- Par voie postale :

Mairie des Mureaux
Pôle Animation Culturelle
Place de la libération – BP 2053, 78135 Les Mureaux Cedex
A l'attention de Mialy RAMANAMANDIMBY

L'enveloppe sera cachetée et portera impérativement la mention « **Offre pour la résidence dans le cadre du Contrat Local d'Education Artistique - Les Mureaux/Meulan-en-Yvelines. NE PAS OUVRIR.** »

- Par voie électronique :
 - mramanamandimby@mairie-lesmureaux.fr
 - icadiergues@mairie-lesmureaux.fr

| |
|---|
| Date limite de réception des candidatures : 7 novembre 2012 à 12h. |
|---|

Le dossier artistique est à envoyer en un seul fichier pdf. Merci d'indiquer votre nom sur ces dossiers. L'artiste peut s'il le souhaite enrichir cet envoi d'un dvd ou d'un cd.

³ Cf. annexe 1

11. PROCEDURE DE SELECTION

Les différentes candidatures reçues seront examinées par un comité de sélection réunissant le représentant de la Direction régionale des affaires culturelles, les représentants de l'Education nationale et les directeurs des Directions de la culture des villes des Mureaux et de Meulan-en-Yvelines.

Trois d'entre elles seront retenues. Le résultat de la première sélection sera communiqué par courrier électronique dans le courant du mois de Novembre.

Entre les 20 et 23 Novembre, nous rencontrerons les trois artistes présélectionnés lors d'un entretien qui permettra d'explicitier la démarche artistique et culturelle. Les dossiers non retenus recevront un courrier dans le courant de la première quinzaine de Décembre.

L'artiste retenu devra se rendre disponible à partir de Janvier 2013.

| |
|--|
| Pour plus d'information, contacter : Mialy RAMANAMANDIMBY , chef de projet CLEA pour la ville des Mureaux. Tel : 01 30 91 21 33, mramanamandimby@mairie-lesmureaux.fr . |
|--|

Annexe 1

PRENONS L'ART !

Un rendez-vous d'art Contemporain à 40 min de Paris.

Avec pour objectif de sortir l'art des musées pour aller à la rencontre des habitants, « Prenons l'Art ! » est une exposition d'art contemporain prenant place sur les berges de la Seine.

En 2011, nous avons accueilli près de 10 000 visiteurs.

Au fil des 800 mètres de promenade, Prenons l'art ! à Meulan-en-Yvelines et aux Mureaux est le lien entre deux territoires et l'échange autour de la culture.



En découvrant les oeuvres sur les berges, les promeneurs portent un autre regard sur la nature: sur l'oeuvre bien sûr mais aussi sur le paysage qui en est l'écrin. Une signalétique permet de décrire l'oeuvre et d'expliquer la démarche de l'artiste. Libre au passant interpellé de s'interroger, de se laisser émouvoir et d'entamer une réflexion sur l'art et l'environnement. Susciter, selon la sensibilité de chacun, le développement de son imaginaire, de son sens artistique, de son sens d'observation ou simplement, de se laisser aller à rêver.

Une démarche pédagogique d'éducation artistique

Cette action contribue à atteindre notre objectif qui consiste à rendre l'Art contemporain accessible aux habitants en les « surprenant » dans des espaces naturels inhabituels.

Sur le plan de développement culturel, les villes des Mureaux et de Meulan en Yvelines ont souhaité mettre en valeur le travail effectué par les enfants et jeunes du territoire accompagnées par des artistes plasticiens et photographes. En effet à travers des ateliers artistiques, les enfants et les jeunes ont pu rencontrer et échanger avec des artistes d'horizons différents et ainsi devenir les acteurs de leurs créations. Ce travail d'action culturelle s'inscrit dans une démarche de médiation visant à favoriser l'accès à la culture pour tous. Ainsi, lors de l'édition 2011, en arts plastiques, les publics ont pu découvrir le travail autour de la récupération, l'ensemble des œuvres produites tout au long de l'année seront exposées dans une structure métallique, construite lors d'ateliers soudure à destination des enfants âgés de 12 à 14 ans accompagné par les artistes Stéphane Rozand, Billy Macckens et Vincent Fonferrier.



Prenons l'art ! est au cœur du développement culturel, un projet en prise directe avec les habitants des deux rives. Ce sont des ateliers de créations in situ, mais également des ateliers artistiques menés tout au long de l'année avec des enfants des crèches, écoles maternelles et élémentaires, avec des adolescents des espaces de loisirs et des maisons de quartiers.

Annexe 2 : Liste des équipements culturels de la ville

La MEDIATHEQUE

Rue Joseph-Hémard - 78130 Les Mureaux

Dans un bâtiment entièrement rénové en 2009, la Médiathèque accueille petits et grands au sein de ses 2 500m². Plus de 90 000 documents sont à disposition : livres adultes et enfants, CD, DVD, près de 200 abonnements à des revues et magazines etc.

Horaires d'ouverture hors période estivale :
Mardi – jeudi – vendredi – Dimanche : 14h à 18h
Mercredi – samedi : 10h à 18h

Renseignements : 01 30 91 38 63 – <http://mediatheque.lesmureaux.fr>

CINEMA Frédéric Dard

77, rue Paul-Doumer - 78130 Les Mureaux

Chaque semaine, votre cinéma programme de 2 à 7 films et des rendez-vous pour tous les publics dans ses deux salles de projection de 200 places chacune.
Sa programmation de qualité, proposant des films en sortie nationale et des rediffusions thématiques régulières lui vaut le prestigieux classement « art et essai ».

Renseignements : 01 31 74 04 53

CONSERVATOIRE Gabriel Fauré

Château de Bècheville - 78130 Les Mureaux

Agréé par l'Etat pour la musique et la danse, le conservatoire propose également un enseignement en arts dramatiques et visuels.
Au-delà de l'enseignement, les élèves se produisent régulièrement, au travers d'auditions et de cartes blanches.

Renseignements : 01 30 91 38 25

Les STUDIOS du CHATEAU

Château de Bècheville - 78130 Les Mureaux

Au sein du Château de Bècheville, les studios du château permettent à de nombreux groupes musicaux débutants ou confirmés de répéter et d'enregistrer dans un espace adapté, encadrés par des professionnels.

Mardi : 16h à 22h
Mercredi, jeudi et vendredi : 14h à 22h
Samedi : 10h à 19h

Renseignements : 01 30 91 38 55

Le PRIL (Pôle de Ressources Intercommunal Lecture)

La Médiathèque – Rue Joseph Hémard

Ce lieu de ressources s'adresse à l'ensemble des acteurs professionnels de la ville pour les accompagner dans la mise en place de projets autour du livre. Formation, dotations de livres, accompagnement des animations lecture sont proposés pour permettre la rencontre des enfants avec le livre et la lecture.

Renseignements : 01 30 99 05 21

Le PAC (Pôle d'animation culturelle)

La Médiathèque – Rue Joseph Hémard

Ce service organise la saison de spectacles et propose des programmes d'actions culturelles et des stages de découverte artistique pour tous les publics.

Renseignements : 01 30 91 24 30

Annexe 3 : Calendrier prévisionnel

2012

Septembre : lancement de l'appel d'offre

Novembre : sélection de l'artiste

Décembre : 1^{ère} rencontre avec les partenaires participants au projet – présentation du projet artistique

2013

Du 7 janvier au 1er février inclus : 1^{ère} phase de résidence

Du 25 février au 1er juin : 2^{ème} phase de résidence

1^{er} Juin : lancement de Prenons l'art